

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
ET EXTRAORDINAIRE  
CONVOQUEE COURANT 11/2024**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale en application des statuts et de l'article L.225-100 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société Groupe Carnivor au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 prise en application de la loi Sapin 2 et son décret d'application 2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés institue un rapport sur le gouvernement d'entreprise élaboré par le Conseil de surveillance, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce. Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code du Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, du fonctionnement et de la rémunération du conseil de surveillance de la Société ainsi que de ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

## **1. Organisation de la gouvernance**

### **➤ 1.1 Le Conseil de Surveillance**

#### **✓ Missions**

Le rôle du Conseil de surveillance est d'exercer un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la Société. Il présente à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice. Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

#### **✓ Composition :**

Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus auxquels s'ajoutent, le cas échéant, les membres élus par les salariés et les représentants des salariés actionnaires dans les conditions prévues par la loi et sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non de la société, sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale extraordinaire.

La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de 6 ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le mandat expire.

L'Assemblée Générale du 29/06/2021 a renouvelé les mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivant à expiration.

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
ET EXTRAORDINAIRE  
CONVOQUEE COURANT 11/2024**

Le Conseil de Surveillance est composé au 31 décembre 2023 de M Félix Imbert (Président), de Monsieur Denis DUMONT (Vice-Président) et de Mme Marie Rose Imbert.

✓ **Représentation Hommes – Femmes :**

Avec une femme et deux hommes au sein de son Conseil, la Société respecte les dispositions de la loi n°2011-103 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

✓ **Etat de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance**

Monsieur IMBERT Félix, a été rémunéré en tant que Président du Conseil de surveillance ainsi qu'en tant que Directeur des ventes dans le cadre de son contrat de travail.

En 2023, les autres membres du Conseil de Surveillance n'ont pas été rémunérés.

Membres 2021	Conseil de surveillance			Contrat de travail	
	date de nomination	fonctions	rémunérations	fonctions	rémunérations
Félix IMBERT	29/06/2021	Président	12 000	Directeur des ventes	52 311
Denis DUMONT	29/06/2021	Vice-Président			
Marie-Rose IMBERT	29/06/2021	Membre			

➤ **1.2 Le Directoire**

✓ **Missions :**

Le Directoire assure la gestion de la Société, conformément à la loi et aux statuts. Il exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Le Directoire définit et met en œuvre les orientations stratégiques de la Société et en contrôle la bonne exécution.

Le Directoire convoque les Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions

✓ **Composition :**

Le Directoire est composé de 2 membres au moins et de cinq membres au plus, nommés par la Conseil de surveillance. Le Directoire est nommé pour une durée de six ans à l'expiration de laquelle, il est entièrement renouvelé. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires ; ils sont obligatoirement des personnes physiques.

Le Conseil de Surveillance du 29/06/2021 a renouvelé les mandats des membres du Directoire arrivant à expiration.

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
ET EXTRAORDINAIRE  
CONVOQUEE COURANT 11/2024**

Au 31 décembre 2023, le Directoire est composé de quatre membres nommés par le Conseil de surveillance : M. René IMBERT (Président du Directoire), M. Julien IMBERT, M. Jean Marie IMBERT et Mme Marie HYVERT-IMBERT.

✓ **Fonctionnement :**

Le Directoire se réunit au moins une fois par trimestre et présente un rapport au Conseil de surveillance sur la marche de la société.

Lors de la clôture de chaque exercice, il lui présente aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

✓ **Etat de la rémunération des membres du Directoire**

Les membres du Directoire ont perçu une rémunération dans le cadre de leur mandat au sein du Directoire ; ils ont par ailleurs été rémunérés dans le cadre de leur contrat de travail, au cas échéant.

Le tableau synoptique ci-dessous vous informe des rémunérations perçues dans le cadre de leur mandat, et de leur contrat de travail au cas échéant, après réintégration des avantages en nature.

Noms	Mandat au sein du Directoire				Contrat de travail	
	date nomination	date fin de mandat - renouvellement	fonctions	rémunérations après réintégration des avantages en nature	fonctions	rémunérations après réintégration des avantages en nature
<b>René IMBERT</b>	29/06/2021	juin-27	Président du Directoire	98 901		
<b>Julien IMBERT</b>	29/06/2021	juin-27	Membre	12 000	Directeur technique	79 926
<b>Marie HYVERT-IMBERT</b>	29/06/2021	juin-27	Membre	12 000	Cadre de publicité	54 116
<b>Jean-Marie IMBERT</b>	29/06/2021	juin-27	Membre	12 000		

**2. Mandats sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
ET EXTRAORDINAIRE  
CONVOQUEE COURANT 11/2024**

➤ mandat de la personne physique :

	<b>Sociétés</b>	<b>Mandat</b>	<b>N° SIREN</b>
1	2C HOLDING Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	879 248 102
2	GROUPE CARNIVOR SA Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Président du directoire	394 275 028
3	BOUSSARD NORD S.C.I Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	510 071 574
4	BOUSSARD SUD S.C.I Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	510 115 801
5	CARNELEVAGE 480 Chemin Marius Eynaud - 13 310 St Martin de Crau	IMBERT René - Gérant	848 183 034
6	CARNIMPEX S.N.C. Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	823 462 551
7	CARNIVAR S.A.R.L Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	391 671 708
8	CHIARA IMMOBILIARE S.R.L Largo Paganini n°1 - 29 100 PIACENZA	IMBERT René - Gérant	C.F 0011392750095
9	CHIARA II IMMOBILIARE S.R.L Via IV Novembre 130 - 29 100 PIACENZA	IMBERT René - Gérant	C.F 001453030098
10	DE LA CHAPELETTE S.C.I Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	479 190 597
11	DE MONNET la VILLE S.A.R.L. Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	349 808 923
12	DE NEUVIC Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	904 398 500
13	FERME SOLAIRE DU PORCELET S.A.S. Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Président	514 440 015
14	GROUPE DIRIMMO SA Lieu-Dit Saporaccucia - 20 137 Porto-Vecchio	IMBERT René - Président	922 122 197
15	IMBCO SARL Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	443 863 873
16	IMMOTOP Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Président	849 071 808
17	IT GROUPE S.R.L 130 Via IV Novembre - 29 100 PIACENZA	IMBERT René - Gérant	C.F 001488420330
18	JUMARE SARL Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	813 623 915
19	NUAN'CIEL Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	903 405 710
20	OLIMARE SCI Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	824 203 608
21	PACA IMMO S.C.I Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Gérant	400 755 914
22	PROVENT - SDPR S.A.S 1324 Avenue des Landiers - 73 000 CHAMBERY	IMBERT René - Président du conseil de surveillance	383 546 892
23	SAPRIMEX S.A.S Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	IMBERT René - Président	333 246 189
24	SINE IMMO 1376 Route de la Mer - 06410 BIOT	IMBERT René - Président	880 146 733
25	SUP VIANDES S.A.R.L. ZI Les Tourrades - 06 210 MANDELIEU	IMBERT René - Gérant	400 155 867
26	THOMINIÈRE S.A.R.L. Ecopole Mas de Laurent - 13 310 ST MARTIN DE CRAU	IMBERT René - Gérant	504 933 847

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
ET EXTRAORDINAIRE  
CONVOQUEE COURANT 11/2024**

➤ **mandat de la personne morale :**

	<b>Sociétés</b>	<b>Mandat</b>	<b>N° SIREN</b>
1	ABATTOIRS des CRETS S.A.S 4 rue Jacquard - 01 000 BOURG EN BRESSE	TRHEA - Présidente	331 979 989
2	CAB (Cie d'ABATTAGE de BOURG S.A.S) Rue François Arag - 01 000 BOURG EN BRESSE	TRHEA - Présidente	332 199 132
3	COVILIM S.A.S. - Route de Nexon- 87 000 LIMOGES	TRHEA - Présidente	403371701
4	CUIRS DE CARACTERRE S.A.S. 32 Rue François Arago - 01 000 BOURG EN BRESSE	TRHEA - Présidente	979 220 498
5	DOMAINE CHAPON S.A.S. 2200 Route de Saint Germain - 42 310 VIVANS	TRHEA - Présidente	444 785 315
6	LES ATELIERS S.A.S. Zone Ecopole Mas de Laurent 1 Rue Gay Lussac - 13 310 SAINT MARTIN DE CRAU	TRHEA - Présidente	892 840 646
7	LES BOUCHERIES MERIDIONALES S.A.S. Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	TRHEA - Présidente	893 003 293
8	LES BOUCHERIES PERIGOURDINES S.A.S. Lieu Dit Enclairval - 24 800 THIVIERS	TRHEA - Présidente	888 014 859
9	LES TERROIRS S.A.S. Le Puy des Prades - 23 100 Saint-Martial-le Vieux	TRHEA - Présidente	912 699 006
10	PEDAVIA S.A.S. Route d'Aicirits - 64 120 SAINT PALAIS	TRHEA - Présidente	95 880 704
11	SEP S.A.S. Quartier Lagoubran - 83 200 TOULON	SAPRIMEX - Présidente	520 008 426
12	SOCIETE D'ABATTAGE DE BRIVE S.A.S. ZAC de la Nau le Rieux - 19 240 ST VIANCE	TRHEA - Présidente	888 056 173
13	SOCIETE D'ABATTAGE DE MONTMOURILLON S.A.S. Rue Pierre Pageneaud - ZI Sud - 86 500 MONTMOURILLON	TRHEA - Présidente	752 129 643
14	SOCIETE D'ABATTAGE DE THIVIERS S.A.S. Lieu dit Enclairval - 24 800 THIVIERS	TRHEA - Présidente	888 013 554
15	TRHEA S.A.S. * 1 Avenue de la gare 26 300 ALIXAN	GRUPE CARNIVOR - Présidente	887 826 402
16	TERRES DE CRECOLI SAS LD LE PUY DES PRADES 23 100 SAINT MARTIAL LE VIEUX	TRHEA - Présidente	904 945 144
17	VIANDES DE BRESSE S.A.S. Rue François Arag - 01 000 BOURG EN BRESSE	TRHEA - Présidente	332 199 124
18	VIANDES DE CORREZE S.A.S. ZAC de la Nau - Le Rieu - 19 240 SAINT VIANCE	TRHEA - Présidente	888 029 170
19	VIANDES DE LA MARCHE SAS Rue Pierre Pageneaud - 86 500 MONTMOURILLON 83 560 ARTIGUES	TRHEA - Présidente	721 820 843
20	VIANDES DU PERIGORD S.A.S. Lieu Dit Enclairval - 24 800 THIVIERS	TRHEA - Présidente	888 052 206

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
ET EXTRAORDINAIRE  
CONVOQUEE COURANT 11/2024**

**3. Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société avec les sociétés du Groupe**

En application des dispositions des articles L. 225-37-4, 2° et L. 225-68, alinéa 6 du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Nous vous précisons que le commissaire aux comptes de la Société a été régulièrement informé, en vue de l'établissement de son rapport spécial, des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le conseil.

Au cours du dernier exercice clos, il n'a pas été conclu, directement ou par personne interposée, de conventions entre les membres du directoire, les membres du conseil de surveillance, les actionnaires à plus de 10%, d'une part, et une société d'autre part, dont la Société posséderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

**4. Observations sur le rapport de gestion et les comptes annuels**

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

**Toulon, le 15 Octobre 2024.**

**Le Président du Conseil de Surveillance**

